Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260917-D2026_086-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 10 septembre 2026
La séance a été publique le jeudi 17 septembre 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Madame BELLEGO, Madame HÉBERLÉ, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRÉ, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JÉHANNO, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur BALDOS (procuration à Madame RIPOLL-GHYS).

Absents : Monsieur BORGNIC, Monsieur ROBERT, Monsieur DRÉANO, Madame DRÉAN.

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Madame CHAUDRÉ.

Conseillers en exercice : 27

D2026-086 RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE BI 797 SITUÉE RUE HENRI PUSTOCH

Exposé :

Par délibération du 20 décembre 2012 la commune a cédé à la copropriété de la maison médicale dénommée association « Outre Rade Santé », une emprise foncière de 1073m² située rue Pustoch.

Il était prévu que l'association Outre Rade santé rétrocède gratuitement à la commune, après avoir pris à sa charge la préparation du sol et la réalisation d'une clôture, une emprise totale de 165m² pour l'aménagement :

- d'un chemin d'accès à la parcelle BI 382 longeant les terrains cadastrés BI 380 et BI 381.
- d'un parking le long de la rue Pustoch.

Le 1er décembre 2025, Madame Lestrade, représentant les copropriétaires du cabinet médical, a renouvelé son souhait de rétrocéder la parcelle BI 597 à la commune tout en conservant le chemin d'accès, non utilisé, afin d'agrandir leur parking.

Un découpage parcellaire a eu lieu en ce sens, divisant la parcelle BI 597 en deux parcelles : BI 796 et BI 797.

Il convient donc de reclasser dans le domaine public communal la parcelle BI 797 situées rue Henri Pustoch à Locmiquélic.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260917-D2026_086-DE

Proposition :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 mai 2012,

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 8 septembre 2026,
Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le classement de la parcelle BI 797 située rue Henri Pustoch dans le domaine public communal.
- d'ordonner la mutation foncière nécessaire afin que ce bien soit incorporé dans le domaine public communal.
- de préciser que le transfert de ce bien dans le domaine public communal, éteint, par lui-même, et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de transfert de propriété correspondants et à signer tout autre document dans ce sens.

Un élu ne prend pas part au vote ayant un lien avec la vente.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 22 voix pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le 21 septembre 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Madame CHAUDRÉ
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire